Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	30 francs
Six mois	15 francs
Trois mois	8 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	2.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	5.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	2.50
Etat-civil	—	0.75
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	6.00

Temps probable. — En France un régime de vent d'Ouest fort avec pluie et temps doux est probable.

Plus on est pauvre de tout ce qui n'est pas Dieu, plus on possède Dieu Lui-même.

LA MESSE POUR LA PRESSE

SEMAINE DU DIMANCHE 8 AU SAMEDI 14 MARS

Chaque dimanche : **Un prêtre de la « Croix du Nord ».**

2e dimanche du mois : **St-Sauve, Floren-en-Escrebieux.**

2e vendredi du mois : **St-Maurice-des-Champs.**

2e samedi du mois : **Cambrai (Notre-Dame)**, à 7 heures.

2e dimanche de Carême : **Neuville-sur-l'Escaut.**

Sars-et-Rosières a dit une messe pour la Presse le premier dimanche de Carême.

SÉNAT

Fin de la séance du vendredi 6 mars 1914

Le Sénat, après en avoir fini avec la réglementation de l'affichage électoral et adopté un certain nombre de projets d'intérêt local, a décidé que mardi, on discuterait la réforme électorale.

Il entame ensuite la discussion sur

LA SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE PRIVÉE

M. DREYFUS, rapporteur, soutient le texte de la Commission et expose le but du projet.

M. DE LAS CAZES dit que les établissements privés acceptent la surveillance à condition qu'ils ne soient pas en butte à la mauvaise volonté et à la tracasserie. Les éclatants services rendus par la bienfaisance privée au cours du dernier siècle sont indéniables. Ses adversaires du début n'ayant pas hésité après un examen attentif, à reconnaître ces services.

La surveillance doit se limiter à l'enseignement, au travail et à l'hygiène ! Elle ne doit s'occuper ni des méthodes d'enseignement, ni du concours financier. C'est ce qu'admet la Commission. Pourquoi demande-t-elle une déclaration de siège, du but, des moyens d'existence du Directeur de l'Etablissement ? La charité a des raisons que la raison ne connaît pas (Vifs applaudissements).

L'orateur trouve très heureux d'avoir admis dans les juridictions les représentants de l'Assistance privée. Il présente ensuite quelques observations sur le pécule.

Un enfant n'est pas sauvé parce qu'on lui aura donné un pécule. Ce qui lui faut surtout, c'est un bon éducateur et à la sortie de l'établissement un maître qui consente à le recevoir. Il faut supprimer l'obligation du pécule. Gardons-nous que les enfants soient victimes de notre générosité mal calculée.

M. DE LAS CAZES termine : Ayons confiance dans la bienfaisance privée. Son passé nous est garant de l'avenir. N'enlevons pas cette perle à la grandeur de la France (Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs. M. de Las Cazes est félicité par ses collègues).

M. DELAHAYE présente quelques observations.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

UNE INTERPELLATION SUR LE « COUP DE BOURSE »

MM. GAUDIN DE VILLAINE et LARERE demandent à interpeller le Garde des Sceaux sur les mesures qu'il compte prendre pour réprimer les manœuvres qui ont amené des variations insolites sur le cours de la rente.

La date de cette interpellation sera fixée à prochaine séance.

Séance mardi, à 3 h. Séance levée à 5 h. 35.

Chambre des Députés

Fin de la séance du vendredi 6 mars 1914

Le matin, la Chambre a adopté le projet sur l'organisation de l'enseignement agricole, puis elle a entamé le projet sur l'organisation du crédit au petit commerce et à la petite industrie.

Dans l'après-midi, les députés renvoient d'abord à la Commission une motion de M. BERRY relatif aux députés en mission, puis votent un crédit de 500.000 francs pour participation de la France à l'Exposition de Lyon. Puis ils abordent l'interpellation sur

LA SUD-ATLANTIQUE ET SES CONVENTIONS

Après M. LACOUR, qui critique la nouvelle convention, M. CHANOT parle surtout de la situation des équipages.

M. CHAPUT parle de la grève des mécaniciens. Il espère que M. Ajam interviendra heureusement pour faire cesser le conflit. Il termine en disant qu'il est nécessaire de considérer la marine marchande comme un des organismes les plus importants du pays. Il espère que bientôt le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, sera transformé en un des plus importants ministères.

M. AJAM répondant aux divers orateurs, cède à son tour l'historique de la question. Il montre dans quelles conditions la Compagnie a obtenu la concession. Il explique ensuite comment la Compagnie Transatlantique devint la gérante de l'affaire et comment MM. de Monzie, Caillaux et Jul arrivèrent à un arrangement pour permettre la continuation du service.

M. AJAM. — Nous avons pensé qu'il fallait, avant tout, sauvegarder l'intérêt national.

Dans l'arrangement intervenu, nous avons écarté tout ce qui était de nature à froisser le cahier des charges, à violer, à modifier la convention de 1911.

Le Sous-Secrétaire d'Etat signale qu'il n'avait pas saisi le Parlement parce qu'il n'avait pas modifié la convention de 1911.

MM. THIERRY, CHAUMET, DE MONZIE se déclarent satisfaits des déclarations de M. Ajam.

M. SEMBAT, dans une courte intervention, fait la critique des conventions.

La discussion est close.

Un ordre du jour de confiance est adopté à mains levées.

Séance levée à 7 h. 15.

Séance lundi après-midi pour le budget.

L'IMPRIMERIE de la « Croix du Nord »
SE CHARGE
de l'exécution rapide et soignée
des Têtes de Lettres, Factures, Memorandums, Lettres Mortuaires, Cartes de visite.

Nos chefs socialistes JUGÉS PAR LEURS FRÈRES

« Le Parti socialiste n'est pas, à proprement parler, un parti électoral. »

Elle est bien bonne, avouez, cette première phrase d'un prospectus... électoral que les socialistes sèment à pleines mains dans les rues, sous les portes et dans les poches des citoyens.

Le Parti, en effet, est si peu électoral — à proprement parler ! — qu'il a déjà désigné partout ses candidats. Et il y a bien quinze jours, je crois, que j'ai vu dans le « Réveil » l'annonce, pour je ne sais plus quelle date, d'une grande séance à l'Hippodrome de Lille, où les discours des orateurs seront entrelardés de chansonnettes, de morceaux de flûte et de trombone, et de monologues comiques.

Car, ils en sont là, du moins dans nos grandes villes. La foi socialiste ne suffit plus pour attirer les masses. Autrefois, l'annonce seule d'un discours de Delory, de Ghesquière, de Sembat ou de Jaurès faisait affluer les auditeurs. Aujourd'hui, il faut aux ténors et aux clowns de la **Sociale** le renfort de ténors et de clowns professionnels.

Du reste, rien qu'à lire le prospectus en question, on voit qu'il manque de souffle. Il ne vibre pas comme les proclamations superbes d'antan. Il blaise, il édulcore la vraie doctrine, il distingue, il s'excuse, il se défend.

Autrefois, la **Sociale** versait des grands genièvres dans son fort café. Aujourd'hui, elle ne sert plus que de la chicorée au lait aux masses prolétariennes désenchantées.

Le désenchantement, d'ailleurs, vient d'aboutir à une grande scission. Du parti socialiste unifié, arriviste et jouisseur, s'est détachée une fraction qui reprend le titre que portait jadis orgueilleusement la **Sociale** dans le Nord et qu'elle a abandonné honteusement en s'enlizant dans la politicaillerie profiteuse : le groupe dissident s'appelle « le Parti Ouvrier », comme le fameux P. O. d'autrefois.

Ses chefs, les citoyens Allemane, Chauvin et Nègre, en ont dit de dures aux anciens camarades endormis dans les délices de Capoue.

« Arrivistes », « saltimbanques », « traîtres », « bandits », etc. : voilà les plus douces épithètes tombées des lèvres de ces purs sur les têtes bourgeoises des Delory, des Ghesquière, des Lebas et autres socialistes à la Saint-Venant.

« Le parti unifié trompe le peuple », a vociféré le citoyen Marange à l'adresse des pontifes du Congrès d'Amiens.

« Le Congrès (radical) de Pau, a-t-il ajouté, n'a été qu'une comédie préparée par l'état-major radical et l'état-major socialiste, dans le but de rédiger un programme permettant d'acclamer ensuite le Bloc à Amiens. **C'est là une turpitude de politiciens associés de mandats ».**

Attrapez, citoyens Parsy, Inghels, Durre, Saint-Venant ; et vous aussi, Delory, Ghesquière et Dubled, tous domestiqués par les radicaux millionnaires du « Réveil du Nord ».

« Les unifiés sont plus à craindre que les bourgeois », a dit un autre orateur du P. O. Et l'inblanchissable citoyen Nègre a carrément proposé « de faire un exemple retentissant, de châtier ceux qui sont à la tête du parti, de leur faire mordre la poussière ».

De la poussière ! Voilà qui sera moins rafraîchissant et moins délicieux que la mousse de champagne qui bout dans les coupes des restaurants à la mode, ô infortuné Ghesquière, ô pitoyable Delory !

Savez-vous, citoyens embourgeoisés, que « la révolution ne se fait pas avec des bonnets de coton » ? C'est le farouche Allemane qui vous le dit.

« Je préfère un réactionnaire qui est un adversaire franc, à un unifié qui est un ennemi déguisé ».

C'est le citoyen Nègre qui nourrit ces préférences inquiétantes.

Et voici la conclusion logique, énergique et pratique formulée par un délégué :

« Le parti unifié a besoin de conquérir 141 sièges pour boucler son budget. Il faut empêcher cela. **Il faut lui trouer la gamelle ».**

Nous ne savons si les adhérents au P. O. nouveau sont nombreux dans le Nord, ni comment ils s'y prendront pour réaliser ces menaces qui visent en plein ventre nos gros parvenus de la **Sociale** politiquante et écornifleuse.

Mais nous prions les ouvriers de remarquer que ces critiques et ces attaques contre les Dubled, les Delory, les Ghesquière, les Goniaux, etc., ne viennent pas des affreux cléricaux que nous sommes : elles viennent des couches les plus profondes, les plus conscientes et les plus pures du prolétariat.

Nous, nous ne connaissons que de loin les **arrivistes**, les **saltimbanques**, les **traîtres**, les **bandits** du socialisme unifié.

Mais eux, les Chauvin, les Allemane et les Nègre, les ont vus de près, les ont fréquentés, les ont observés à l'œuvre. Ils ont pu sonder le cœur du citoyen Delory, les reins du citoyen Ghesquière et l'estomac de ce paresseux de Dubled, qui n'a f...iché rien de rien pendant ces quatre ans de législature.

Et voilà le résultat de leurs études approfondies.

Hum ! Si j'étais un des électeurs de ces gros élus, tout cela me donnerait à réfléchir.

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— **A HAZEBROUCK,** à l'âge de 65 ans, de **M. Auguste Kerleux.** Le défunt, très estimé, fut domestique pendant plus de 30 ans au Petit-Séminaire.

— **A CONDÉ** (Nord), de **M. Henri Courbet,** instituteur libre de cette ville. Originaire d'Hermies (P.-de-C.), le défunt avait exercé ses fonctions à Calais, à Lille, à Comines-Ste-Marguerite, et enfin, pendant 20 ans, Condé. Il a succombé vendredi matin, à une crise cardiaque, à l'âge de 48 ans.

M. Courbet était unanimement estimé et aimé pour la sincérité de ses convictions religieuses, l'aménité de son caractère et la dignité de sa vie.

Les funérailles auront lieu lundi à 9 h. du matin.

— Jeudi à 10 heures, ont eu lieu, en l'église d'**ERRE,** les funérailles de **Mme Engrand,** née **Julie Demol,** décédée pieusement munie des sacrements, dans sa 86e année.

L'assistance était très nombreuse.

Le deuil était conduit par M. Engrand, son fils, par son petit-fils Jules Engrand, et par son neveu Maurice Demol.

Après l'absoute, le corps a été conduit à Boulogne-sur-Mer pour y être inhumé.

— Jeudi à dix heures, ont eu lieu, en l'église de **CAESTRE,** les funérailles de **M. Joseph Boddaert,** membre de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck et de la Société des Agriculteurs du Nord.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait : MM. Fobert, maire de Caestre, Achille Hadon et Auguste Vanhoucke, conseillers municipaux à Hazebrouck.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Mgr CHOLLET A VALENCIENNES

C'est par la rue de Mons que Mgr Chollet fera son entrée à Valenciennes aujourd'hui samedi vers 4 h. de l'après-midi.

Monseigneur passera par les rues de Mons, du Quesnoy et de Hesques pour se rendre au presbytère de Notre-Dame.

Nous rappelons que M. le chanoine Jourdain, doyen de N.-D. du Saint-Cordon, a fait un chaleureux appel auprès de ses paroissiens pour qu'ils pavoisent aujourd'hui leurs demeures dans les rues où passera Monseigneur.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Diocèse de Cambrai

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE

M. Sonnois, chapoine, official.

MM. Sapelier et Catteau, chanoines, assesseurs.

Mgr Maesart, chanoine, promoteur.

MM. Boussemart, doyen de Cambrai St-Géry, vice-promoteur ; Carlier, chanoine, notaire.

COMITE DE VIGILANCE

Mgr l'Archevêque, président ; MM. les vicaires-généraux, et MM. Sonnois, chanoine ; Foulon, chanoine honoraire, et Boussemart, doyen de Cambrai St-Géry.

Réunion à 9 heures, le premier mardi des mois pairs (février, avril, juin, août, octobre, décembre).

EXAMINATEURS SYNODAUX

MM. les chanoines Sapelier, Catteau et Delplanque ; Huard, archiprêtre de Douai ; Hégo et Langlade, doyens à Douai ; Pionnié, supérieur de Saint-Charles, à Cambrai.

CONSULTEURS SYNODAUX

Mgr Cappliez et M. Daubresse, archiprêtres.

CONSULTEURS PROSYNODAUX

MM. Boussemart, doyen de Cambrai St-Géry et Renaud, doyen de Clary.

Diocèse de Lille

M. Droulers, vicaire à Marquette, est nommé vicaire à Loos (Notre-Dame).

M. Coeman, curé de Spycker, est nommé curé de Socx.

LES CONCOURS DE ROME

Les concours des grands prix de Rome sont commencés depuis lundi pour la gravure en taille-douce. Ils commenceront lundi prochain et mercredi pour l'architecture et la gravure en médaille.

L'Académie des Beaux-Arts a désigné pour les diverses opérations de ces concours les « délégués » suivants, qui sont chargés de donner les sujets en loges : MM. Gervex, pour la peinture ; Verlet, pour la sculpture ; **Cordonnier,** pour l'architecture, — ou à son défaut M. Giraud ; Sulpis et Patey pour la gravure en taille-douce et en médaille.

On sait, d'autre part, que les diverses sections de l'Académie composent, avec les jurés adjoints, les jurys de ces grands concours.

NOUVEAU JOURNAL

Aujourd'hui, samedi 7 mars, paraîtra le premier numéro d'un journal républicain libéral pour les cantons d'Armentières et de La Bassée, qui aura pour titre : « L'Indépendant ».

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère.

NOUVELLES MILITAIRES

CHEVAUX AMENES AUX MANŒUVRES PAR LES RÉSERVISTES

Les réservistes **non gradés** devant accomplir une période d'exercices au **1er régiment d'infanterie** à l'époque des manœuvres de 1914 (premier appel : 23 jours) sont informés que ceux d'entre eux qui désireraient amener des chevaux de trait pour atteler les voitures du régiment pendant lesdites manœuvres devront adresser leur demande au colonel commandant le 1er régiment d'infanterie, par l'intermédiaire de la gendarmerie, avant le 15 mai 1914, en indiquant le nom et le signalement des chevaux que chacun d'eux désire amener.

Les avantages accordés à ces réservistes sont les suivants :

1° Ils ne sont convoqués que la veille ou l'avant-veille du départ pour les manœuvres et, de ce fait, la durée de leur période d'instruction se trouve réduite de plusieurs jours.

2° Ils seront renvoyés dans leurs foyers aussitôt la rentrée au régiment.

3° Les chevaux seront nourris aux frais de l'Etat et le propriétaire sera chargé des soins à leur donner et de la conduite de la voiture à laquelle ils seront attelés pendant les manœuvres.

4° Il sera payé 6 francs par jour et par animal, à dater du jour de l'arrivée des chevaux de trait au corps, jusqu'au jour de leur départ du corps.

5° L'état des chevaux à leur arrivée et à leur départ sera constaté par un vétérinaire militaire et les dépréciations survenues pendant le service des manœuvres seront à la charge de l'Etat.

Les réservistes de la classe 1910 qui voudraient bénéficier des avantages indiqués ci-dessus adresseront la même demande et seront convoqués par devancement d'appel.

LES CUIRASSIERS A DOUAI

On annonce que le détachement du 4e cuirassiers, en garnison à Condé-sur-l'Escaut, quittera cette ville le 31 courant pour se rendre à Douai, garnison à laquelle est affecté le régiment.

AVIATION

Les cours d'aéronautique militaire ouverts le dimanche, à dix heures, au parc de l'Emulation Aéronautique du Nord, rue de la Caserne Saint-André, à Lille, commenceront le 8 mars.

Les jeunes gens désireux d'accomplir leur service dans l'arme de l'aéronautique peuvent y assister en vue de leur préparation à l'examen d'entrée.

ENVELOPPES ELECTORALES

On sait qu'aux élections législatives prochaines, le vote se fera sous enveloppe.

L'Union centrale des Chambres syndicales du papier vient de saisir la Chambre de commerce de Paris d'une protestation relative aux instructions données par le ministre de l'Intérieur à l'Imprimerie nationale en vue de la fabrication d'enveloppes.

Les protestataires s'appuient sur le fait que l'ordonnance royale du 23 juillet 1823 et le décret du 24 mars 1900 spécifient nettement que l'Imprimerie nationale est exclusivement chargée d'exécuter toutes les impressions nécessaires aux divers départements ministériels, et qu'il ne peut être dérogé exceptionnellement à cette prescription qu'à la demande d'un ministre, par autorisation du garde des sceaux, rendue après avis d'une commission spéciale, nommée et présidée par le ministre de la Justice.

Or, la fabrication de l'enveloppe ne peut être en rien assimilée aux travaux d'impression que prévoient l'ordonnance de 1823 et le décret de 1909. De plus, en la circonstance, aucune autorisation n'a été demandée au garde des sceaux et c'est de sa propre initiative que le ministre de l'Intérieur a donné l'ordre, préjudiciable à l'industrie du papier, de fabriquer à l'Imprimerie nationale les enveloppes à employer pour les élections.

La Chambre de Commerce de Paris intervient en faveur des protestataires, en demandant par lettre au ministre du Commerce de rapporter la décision chargeant l'Imprimerie nationale d'un travail qui n'est pas dans ses attributions.

Elle expose, dans cette lettre, que, sans s'arrêter aux dépenses supplémentaires très lourdes que supporterait le budget, non seulement par l'acquisition d'un matériel coûteux, mais aussi par suite des conditions très onéreuses de production dont l'Imprimerie nationale a déjà donné tant de preuves, il importe de s'élever contre le principe de cet empiètement illégal sur une industrie qui n'a aucune connexité avec l'imprimerie, lui est au contraire complètement étrangère et a un matériel tout différent.

La FIN d'un NAVIRE
A DUNKERQUE

On se souvient de l'échouement du « Norden » sur la plage Est, près la statue Tixier ; le trois-mâts, après son sauvetage, fut accosté dans l'arrière-port, et désarmé ; il vient, après ces quelques mois d'attente, d'être vendu par ses armateurs norvégiens à la maison Hans-Lozinguet, de Boulogne, qui le fera conduire en ce port pour la démolition.

LA GRÈVE du peignage Holden
A CROIX

La situation est calme et chacun attend avec confiance le résultat de l'entrevue de lundi prochain.

Vendredi, à 2 h., a eu lieu la paie du personnel ; la rue Holden surtout était encombrée par les ouvriers de jour et de nuit qui venaient toucher leur salaire. A 3 h., la rue avait repris le calme ordinaire... des jours de chômage.

CHEZ LES TULLISTES
DE CAUDRY

EST-CE LA GRÈVE GÉNÉRALE ?

M. Alliez, sous-préfet de Cambrai, s'est rendu, jeudi matin, à l'Hôtel de Ville de Caudry où l'attendaient les délégués ouvriers. Ils lui ont présenté leurs revendications : 1 centime d'augmentation au rack, rétribution du rentrage des chaînes, supplément de 25 % du prix du rack lorsque l'ouvrier ne ferait marcher qu'un seul métier.

A la suite de cette entrevue, le sous-préfet est allé au siège du comité patronal. Les délégués patronaux lui ont appris que les 5 % avaient été refusés et que de nouvelles propositions ne pouvaient être faites.

L'après-midi, cette réponse fut transmise par M. Alliez aux délégués ouvriers qui promirent de revoir leurs groupes de façon à reprendre la conversation le lendemain.

De retour à Caudry vendredi matin, M. Alliez assista à la réunion des grévistes de 10 h. à 11 h. 1/4. Les ouvriers demandèrent une augmentation de 8 % avec incorporation dans le tarif, ce qui équivaut à 1 centime le rack.

Le sous-préfet ayant demandé, sans succès d'ailleurs, qu'on lui laissât tenter l'arbitrage sur une échelle de 5 à 7 %, se rendit au comité patronal, mais là non plus il n'obtint aucun résultat.

Dans leur réunion de vendredi soir, les quatre comités patronaux ont fixé les conditions d'un lock-out. Chaque patron recevra, ce matin samedi, une lettre émanant du comité central et l'invitant à prévenir son personnel que, si les ouvriers tullistes unis, grecs et points d'esprit, n'ont pas repris leur travail le lundi 9 mars, le lock-out sera prononcé le samedi 14 mars.

MORT DE Me DUBRON

Vendredi matin est mort presque subitement à Douai, dans sa 67e année, Me Victor Dubron, avocat à la Cour d'appel de cette ville, maire de Villers-au-Bois (P.-de-C.) ancien bâtonnier de l'Ordre, officier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, officier d'académie, titulaire de la médaille d'or de la Mutualité, grand-officier du Nichan-Iftikhar.

Jeudi, Me Dubron avait encore plaidé tout l'après-midi devant la 2e chambre civile de la Cour de Douai. Dans la nuit, pris d'un malaise subit, il fit appeler M. le chanoine Hégo, doyen de Saint-Pierre, et donna des ordres à son entourage en vue de régler ses affaires les plus importantes. Le matin, vers 5 heures, une embolie l'emportait.

Me DUBRON
mort vendredi matin à Douai

Me Dubron était né à Arras, le 17 août 1847. Il fit ses études à la Faculté de droit de Paris et, à peine son stage d'avocat terminé, prit part à la campagne de 1870 en qualité de sergent-major au 1er bataillon des mobiles du Pas-de-Calais.

Le 15 novembre 1870, il fut nommé substitut du procureur de la République à St-Marcellin (Isère). L'année suivante il remplissait à Gap (Hautes-Alpes) les mêmes fonctions. Rappelé à Saint-Omer en 1872, il fut promu, en 1876, substitut du procureur général à Douai. A 32 ans, il passait à Nîmes comme avocat général.

Un avancement aussi rapide s'explique en partie par ce fait que Me Dubron, collaborateur de plusieurs journaux avancés, avait su donner au Pouvoir des gages non équivoques d'attachement.

Aussi pensa-t-on naturellement à lui, au moment de l'application des décrets, pour prendre, à la Cour de Douai, la place de son chef, M. Grévin, que ses convictions religieuses très fermes avaient poussé à démissionner.

Tout en protestant de sa fidélité aux idées gouvernementales, Me Dubron refusa de se prêter à la peu délicate besogne qu'on attendait de lui.

Rentré au barreau de Douai, il se distingua surtout comme avocat d'assises. Au début de 1899, il fut nommé membre du conseil supérieur de l'ordre et bâtonnier six mois plus tard.

Ses travaux du Palais ne l'absorbaient pas d'ailleurs tout entier. Me Dubron était à ses heures journaliste — il collabora vers 1880 à une feuille de triste mémoire, le « Petit Nord ». — Il écrivit des comédies, donna des conférences littéraires, s'adonna à maintes œuvres philanthropiques et fut, en matière sociale, un vulgarisateur très actif.

Dans tous les domaines qu'il aborda, Me Dubron eut des succès brillants dus à la souplesse de son talent et à l'éclectisme de son caractère.

Un domestique tombe d'un grenier
A HALLUIN

Depuis quelques jours un journalier, Cyrille Wulstecke, 70 ans, était au service de M. Catteau-Dumortier, gravier de Bousbecque. Le septuagénaire qui couchait au-dessus de l'étable, s'était levé dans la nuit de mercredi à jeudi, mais trompé par l'obscurité il était tombé sur le sol, d'une hauteur de trois mètres. Dans sa chute il se fit une forte contusion de l'épaule gauche et une luxation de la clavicule.

Le docteur Pierchon l'a fait transporter à l'hôpital de Tourcoing.

Un petit garçon tombe d'un train
ENTRE WATTIGNIES ET SECLIN

Jeudi, à midi 20, les voyageurs venant de Lille par le train de 11 heures 57, déclarèrent au chef de gare de Seclin, avoir vu sur leur parcours une masse informe sur le talus. Le chef de gare envoya deux hommes d'équipe qui trouvèrent un enfant de 8 ans étendu sans vie dans le fossé et qu'on ramena par le train suivant à la gare de Seclin.

Le docteur Couvreur le fit transporter à l'hôpital dans un état grave.

Par le téléphone, on apprit de Lille que l'enfant avait dû tomber de l'express 351 qui passe à Seclin à midi 5.

Le père du blessé ne tarda pas à venir le reconnaître.

Cet homme est un ouvrier agricole demeurant à Guettebrughe, venant de Paris, et se rendant chez lui avec sa famille. Il se nomme Louis Huygebaert.

L'enfant raconta qu'il jouait dans le compartiment avec ses frères, car ils étaient six. Soudain la porte s'ouvrit et Rémy fut précipité en bas du train. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Une explosion de gaz
A ROSENDAEL

Vendredi, vers midi, une formidable détonation mettait en émoi tout le quartier de la rue Voltaire à Rosendael.

Une explosion due au gaz d'éclairage s'était produite chez M. Blavoet Gilles, boulanger dans cette rue ; un ouvrier plombier, occupé précisément à vérifier les tuyaux, avait été projeté en bas de son échelle, dans le magasin dont la vitrine était presque complètement détruite ; le plafond s'était effondré et des plâtras, lancés dans toutes les directions avaient démoli une garniture de cheminée dans une chambre voisine de la boutique.

Il n'y avait heureusement pas d'accident de personne, mais les dégâts matériels sont élevés : on ne sait à quoi attribuer cette explosion, aucune lampe ni poêle n'étant allumés au moment où elle se produisit.

LES CHATEAUX CAMBRIOLÉS

A PROVIN, AU CHATEAU DE M. CORDIER, LES MALFAITEURS DÉFONCENT UN COFFRE-FORT ET EMPORTENT 4.500 FRANCS.

La région de Seclin est en ce moment écumée par une bande d'audacieux malfaiteurs. On a vu qu'ils s'étaient introduits, il y a quelques jours, dans le château de M. Trezelles, à Seclin, loué à M. Derbigny, de Paris.

Voici qu'un autre château, celui de Mlle Cordier-Delétombe, à Provin, canton de Seclin, a reçu la visite de malandrins qui, cette fois, ont eu la main plus heureuse.

C'est en passant par le jardin que les cambrioleurs s'introduisirent dans la propriété de M. Cordier.

Sans donner le moindre éveil aux habitants ils firent sauter un volet mécanique, brisèrent une glace qu'ils avaient préalablement enduite de savon, puis firent jouer l'espagnolette et ouvrirent la fenêtre.

C'était le coffre-fort qui faisait l'objet de la convoitise des malfaiteurs ; aussi avaient-ils pris soin de se munir, dans un chantier de construction voisin, d'une échelle qui devait faciliter le transport de la lourde masse. Placé sur cette échelle, le coffre-fort glissa jusque dans le jardin, puis fut chargé sur une poussette et conduit jusqu'à la porte de sortie de la propriété.

On en défonça une paroi à l'aide d'une grosse pierre dérobée dans le cimetière.

Il y avait dans le meuble une somme de 4.500 francs et de nombreux papiers. Les voleurs n'emportèrent que l'argent.

Mais ils devaient connaître les allures du château, car ils ont opéré avec beaucoup de sûreté.

La police recherche certains individus sur qui pèsent de vagues soupçons.

A SECLIN, LE JUGE D'INSTRUCTION FAIT ARRÊTER DEUX JEUNES GENS

M. Fillaire, juge d'instruction, s'est rendu vendredi après-midi à Seclin, au château de M. Derbigny.

Il y a entendu huit témoins, notamment Mlle Elise Greschepe, bonne de M. le chanoine Decorne, qui vers sept heures du soir, dimanche dernier, aperçut de la lumière à l'une des fenêtres du château. Cette femme crut d'abord que le propriétaire était revenu ; mais, une demi-heure plus tard, elle distingua une ombre qui s'agitait près d'une fenêtre et vit une main qui tenait une bougie. Elle alla alors prévenir le jardinier-concierge.

M. Emile Vauger sonna à huit heures à la grille du château, mais à cette heure les voleurs avaient disparu.

Mme Virginie Vaillant a vu, non loin du château, deux hommes munis de paquets ; l'un d'eux portait un vêtement kaki.

Enfin un gamin, Henri Poissonnier, âgé de dix ans, qui était en compagnie de Joseph Vandenbusch, aperçut, vers sept heures, un jeune homme vêtu d'un vêtement jaune opérer des pesées sur une porte du château qui donne accès à une prairie.

Après avoir entendu ces témoins, M. Fillaire interrogea deux jeunes gens, les frères Georges et Henri Desprez, 19 ans et 15 ans, dont les parents habitent rue de la Perche, cité Briey, à Roubaix.

Ces deux jeunes gens, dont l'un porte précisément un vêtement kaki, ont fait des déclarations telles que le magistrat a décerné contre eux un mandat d'arrêt.

Invités à dire en quel endroit ils se trouvaient dimanche soir, ils assurèrent qu'ils avaient passé quelques instants à la gare et avaient adressé la parole à un employé, M. Pierre Liénart. Cet employé a, lui, affirmé qu'il n'avait pas vu les deux jeunes gens.

Ceux-ci avaient dit qu'ils avaient, ce même soir, acheté des frites à M. Emile Dumont. C'était également faux.

Enfin, tous deux se sont contredits dans l'indication des chemins qu'ils avaient pris pour regagner leur roulotte.

Georges et Henri Desprez seront conduits aujourd'hui à Lille par les gendarmes et écroués.

Le juge d'instruction a fait saisir dans le château une glace sur laquelle on a relevé des empreintes très nettes de doigts qui paraissent être des doigts de jeune homme. Il a également pris possession d'un couperet, d'un couteau, laissés par les malfaiteurs sur une table, d'un tiennier pris dans une serre et dont ils se servirent pour briser une fenêtre.

Ajoutons que deux verres ont disparu. On croit que les voleurs, après s'en être servis, les auront jetés dans la pièce d'eau voisine du château.

LES BANDITS ANARCHISTES
DE LILLE

ILS SONT INCULPÉS DE DEUX ASSASSINATS ET DE DEUX VOLS QUALIFIÉS, MAIS L'UN D'EUX FAIT OPPOSITION A L'ORDONNANCE DU JUGE D'INSTRUCTION.

M. Gobert a terminé hier définitivement sa procédure et a transmis son dossier au parquet, qui va l'adresser aux magistrats de la Chambre des mises en accusation.

Voici les inculpations propres à chacun des bandits :

Théron, Felizati et Niquet sont tous trois inculpés d'association de malfaiteurs, d'assassinat et de vol qualifié commis à Amiens, d'assassinat et de vol qualifié commis à Lezennes ; de vol qualifié commis au préjudice de M. Gagedois. Il s'agit ici du vol de l'automobile.

Théron est en outre inculpé de port d'arme prohibée et de contrefaçon de sceaux, de timbres et de marques d'une autorité publique.

Felizati est, lui aussi, inculpé de port d'arme prohibée.

L'ordonnance de renvoi a été lu hier à chacun des prisonniers.

Nous croyons savoir que le défenseur de Théron a fait opposition à cette ordonnance et exposé les motifs qui, selon lui, doivent faire annuler une partie de la procédure.

UNE LETTRE DE THÉRON

Théron a écrit vendredi à M. Gobert. Il lui demande s'il n'a pas encore découvert le quatrième complice du crime de Lezennes. Il regrette que le magistrat n'ait pas cherché à connaître les méfaits qu'il a commis à Genève et à Lausanne en 1909.

Le bandit ne manifeste guère de bonne humeur dans sa lettre. Il sent qu'il ne pourra plus échapper à ses juges. Un seul espoir lui restait : s'évader, au cours d'un interrogatoire, du cabinet du juge d'instruction. La vigilance de M. Gobert déjoua ses projets.